



Mesdames et Messieurs les Instituteurs
Mesdames et Messieurs les Professeurs des Ecoles
S/C de Madame et Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs des Services Départementaux
de l'Education Nationale du Doubs, du Jura,
de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort

Besançon, le 18 janvier 2019

RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

TRÈS SIGNALÉ

Objet : campagne d'admission à la retraite des personnels titulaires du premier degré –
année civile 2020

Depuis le 1^{er} septembre 2018, tous les agents de l'académie de Besançon sont concernés par la réforme de la gestion des pensions des fonctionnaires civils de l'Etat qui transfère du service des retraites et de l'action sociale en faveur des personnels (SRASP) du Rectorat de Besançon vers le service des retraites de l'Etat (SRE) du ministère de l'action et des comptes publics, la charge de réceptionner et d'enregistrer les demandes pension et de retraite additionnelle, de procéder à la vérification des droits constitués, de liquider et de concéder la pension.

La présente note vise à présenter aux personnels qui envisageraient de faire valoir leurs droits à la retraite à compter de l'année civile 2020, le contenu de la procédure à suivre au travers d'une fiche technique qui expose les modalités et le calendrier de dépôt des demandes d'admission à la retraite.

L'attention des personnels est notamment appelée sur les conséquences d'un envoi tardif de leur demande d'admission à la retraite (au moins 9 mois avant la date de départ) qui pourrait aboutir à une interruption entre le dernier traitement d'activité et le versement de la pension civile.

Je vous demande de bien vouloir porter à la connaissance des agents placés sous votre autorité, par tout moyen approprié, ces instructions et de procéder à l'affichage de cette note de service sur le panneau dédié à l'information des personnels.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information concernant la mise en œuvre de cette procédure d'admission à la retraite.

Je sais que vous mesurez les enjeux attachés à cette opération de gestion et je vous remercie par avance pour votre collaboration sur ce dossier.

Pour le Recteur et par délégation,
La Secrétaire Générale de l'Académie

Marie-Laure JEANNIN

Pièce jointe :

- fiche technique sur la procédure de demande de retraite des fonctionnaires

Rectorat

Division des personnels
enseignants

Service des retraites
et de l'action sociale
(SRASP)

Référence
SRASP n°2018-2018/050
Dossier suivi par
Véronique JACOB-
VACCHINO
Téléphone
03 81 65 47 12

Mél.
ce.srasp@ac-besancon.fr

10 Rue de la Convention
25030 Besançon
cedex